

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Luxembourg, le 10 juillet 2019

Dépôt : Laurent Mosar et Mars di Bartolomeo

Groupes politiques CSV et LSAP

## Motion

## La Chambre des Députés,

- dénonçant toute manifestation d'intolérance et de discrimination, en particulier l'antisémitisme, pouvant mener à des actes de haine et de violence,
- constatant que l'antisémitisme reste un fléau de notre temps et que les actes antisémites sont en forte hausse dans le monde occidental, comme le confirment le rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) de 2018 et le dernier rapport annuel de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI),
- notant le travail de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile sur le sujet de l'antisémitisme, y compris, entre autres, des échanges de vues avec Monsieur Georges Santer, dirigeant de la présidence luxembourgeoise de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste (IHRA), le 25 février 2019; avec Monsieur Michael O'Flaherty, Directeur de la FRA, le 11 mars 2019; avec Madame Katharina von Schnurbein, Coordinatrice européenne de la lutte contre l'antisémitisme, le 16 mai 2019; ainsi qu'avec Monsieur Bernard Gottlieb, Président du RIAL (Recherche et Information sur l'Antisémitisme au Luxembourg) et Monsieur François Moyse, un représentant de la communauté juive du Luxembourg, le 1er juillet 2019,
- considérant que le Luxembourg préside actuellement l'IHRA,
- notant que l'IHRA a adopté le 26 mai 2016 par consensus une définition juridiquement non contraignante, dite de travail, de l'antisémitisme,
- soulignant que l'école offre une occasion unique de transmettre les valeurs de tolérance et de respect, puisqu'elle s'adresse à tous les enfants dès leur plus jeune âge,
- considérant que l'enseignement de l'Holocauste (la Shoah) à l'école revêt une importance particulière dans un contexte où ses témoins disparaissent progressivement,
- considérant que le Parlement européen a adopté une résolution le 1<sup>er</sup> juin 2017 appelant les Etats membres de l'Union européenne à adopter et à appliquer la précitée définition de l'antisémitisme,

- considérant que le Conseil de l'Union européenne a adopté une Déclaration sur la lutte contre l'antisémitisme et la mise en place d'une approche commune en matière de sécurité afin de mieux protéger les communautés et institutions juives en Europe le 6 décembre 2018.

## Invite le Gouvernement

- à faire sienne la définition de travail de l'antisémitisme de l'IHRA,
- à renforcer la lutte contre toute manifestation d'intolérance et de discrimination, en particulier l'antisémitisme, pouvant mener à des actes de haine et de violence,
- à renforcer et soutenir les mesures de sensibilisation et éducatives dans le cadre de la lutte contre toute manifestation d'intolérance et de discrimination, en particulier l'antisémitisme, pouvant mener à des actes de haine et de violence.